

Attribution de logement Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, la lettre de la St^e de constructions

n° 167 techniques de mmsy, solliciteur etc du 31 Mars 1969, la résiliation de la convention en date du 29.7.68. (location de logement - délibération n° 140 du 26.7.68, approuvée le 7.8.68) -

de la C. de l'hab. et d'hygiène
2 rue Beauvais
de Paris
Préfet de N. Seine
Mmsy, le 26 Mars 1969
Pour le Préfet
de S. P. chargé de l'imis
J. B. Raffour.

Le conseil, considérant que le logement (2 pièces) situé 6 rue de l'Eglise, est inclus dans l'urbanisme au sein l'en service par la C. en vue d'une rénovation de quartier, - accepte cette résiliation,

- dit que la location cessera en 31.3.69
- que le logement ne sera plus reloué par convention, mais gratuitement, à M. DÉCHAMPEL Henry, provisoirement, dans l'attente de la rénovation de quartier.